



DANONE

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**27 AVRIL 2023
SALLE GAVEAU**

L'Assemblée Générale Mixte de Danone s'est tenue le jeudi 27 avril 2023 à la Salle Gaveau à Paris. 583 actionnaires y ont participé physiquement (AGE). Le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 11 389 (AGE). Le quorum s'établit à 69,01%.

L'Assemblée Générale était présidée par Gilles SCHNEPP, Président du Conseil d'Administration.

Frédérique DEBRIL, représentant Amundi, et Cyril BLANC, représentant le FCPE Danone, étaient scrutateurs. Laurent SACCHI, Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration, a été désigné en qualité de Secrétaire de séance de cette Assemblée.

Après l'ouverture de l'Assemblée Générale par Gilles SCHNEPP, Laurent SACCHI a rappelé les formalités légales accomplies préalablement à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour sur lequel celle-ci était appelée à se prononcer, et fait état du quorum atteint.

Puis, cinq présentations ont été exposées aux actionnaires :

1. une présentation sur la gouvernance de Danone par Gilles SCHNEPP ;
2. une présentation du rapport du Comité de Mission par Pascal LAMY, Président de ce comité ;
3. une présentation introductive de l'année 2022 par Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général de Danone ;
4. une présentation financière portant sur les résultats 2022 par Juergen ESSER, Directeur Général Adjoint Groupe en charge des fonctions Finances, Technologie & Data ;
5. une présentation des orientations stratégiques, incluant notamment la stratégie climat de Danone par Antoine de SAINT-AFFRIQUE.

1. Présentation sur la gouvernance de Danone

Gilles SCHNEPP est d'abord revenu sur ce que Danone a accompli au cours des deux dernières années pour repositionner ses fondamentaux, à savoir la maîtrise de la performance économique et la poursuite de sa mission « apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ». Il a également évoqué l'aboutissement du processus réussi de rénovation de la gouvernance de Danone, avec la séparation des rôles de Président et de Directeur Général à la suite de la crise de gouvernance de mars 2021, le recrutement d'Antoine de Saint-Affrique en qualité de Directeur Général et la décision prise en juillet 2021 de renouveler en intégralité le Conseil d'Administration.

Gilles SCHNEPP a ensuite salué la contribution exceptionnelle des deux Administrateurs dont les mandats ont pris fin à l'issue de cette Assemblée Générale : Serpil Timuray et Michel Landel. Il a également tenu à saluer la contribution de Guido Barilla, Administrateur dont le mandat a pris fin en octobre 2022.

Gilles SCHNEPP a poursuivi avec la présentation des trois nouveaux membres du Conseil, dont la ratification de la cooptation ou la nomination est soumise au vote des actionnaires : Lise Kingo, Gilbert Ghostine et Sanjiv Mehta.

Des vidéos présentant ces nouveaux Administrateurs ont été projetées.

Gilles SCHNEPP a ensuite présenté la nouvelle composition du Conseil d'Administration, qui dispose d'une concentration exceptionnelle de compétences du secteur FMCG/agro-alimentaire avec une expérience cumulée de près de deux siècles. Il a précisé que ce Conseil est un collectif délibérément resserré avec 11 membres, avec la volonté de chaque Administrateur d'être un contributeur actif du Conseil et de ses comités. A ce titre, Gilles SCHNEPP a rappelé la décision de supprimer le Comité stratégique, le Conseil ayant considéré, notamment au regard de sa taille que la stratégie pouvait y être débattue en profondeur par l'ensemble des membres.

Gilles SCHNEPP a poursuivi sa présentation en invoquant la richesse et la diversité des parcours des Administrateurs, véritable atout pour le Conseil, qu'il s'agisse d'expertise sectorielle, internationale, financière, scientifique, RSE ou encore managériale au plus haut niveau. Il a également souligné le caractère actif des membres du Conseil et leur assiduité. Il a par ailleurs évoqué les déplacements réalisés au cours de l'année, qui ont permis aux Administrateurs de mieux connaître Danone, notamment lors du séminaire stratégique aux Pays-Bas centré sur la catégorie Nutrition Spécialisée. Puis, il a rappelé que les réunions des Administrateurs indépendants ont lieu tous les six mois et permettent d'assurer la bonne interaction entre le Conseil et le management.

Enfin, Gilles SCHNEPP a présenté les modifications apportées à la rémunération variable 2023 du Directeur Général, résultat d'un important travail du Conseil d'Administration et particulièrement du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance, notamment de sa Présidente et Administratrice Référente, Valérie Chapoulaud-Floquet, qu'il a remercié. Il a précisé que la structure et les montants de la rémunération du Directeur Général pour 2023 restent inchangés par rapport à l'an dernier et que les principales modifications portent sur les critères économiques, à savoir l'introduction du critère volume-mix, l'inflation pouvant rendre la lecture de la performance moins pertinente en termes de chiffre d'affaires et le transfert du critère ROIC des critères de la rémunération variable annuelle vers les conditions de la rémunération long terme, ce critère s'appréciant mieux dans la durée. Gilles SCHNEPP a également évoqué les changements relatifs aux critères extra-financiers avec l'intégration des objectifs de la nouvelle feuille de route dans le plan de rémunération à long terme : santé, nature et social et l'intégration dans la rémunération variable annuelle d'un critère climat lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Gilles SCHNEPP a conclu sa présentation en soulignant l'important travail accompli et la constitution de bases solides pour bâtir l'avenir.

Il a ensuite passé la parole à Pascal LAMY, Président du Comité de Mission.

2. Rapport du Comité de Mission

Pascal LAMY a tout d'abord rappelé que les activités du Comité de Mission s'exercent dans le cadre de la législation française de 2019 relative aux sociétés à mission, un nouveau statut que Danone a été la première société cotée à adopter dès 2020. Il a ensuite indiqué que le rôle du Comité de Mission consiste à formuler un jugement motivé sur la manière dont Danone s'acquitte des obligations qu'elle a contracté au titre de sa performance extra financière, en matière de santé, d'environnement et de social.

Il a ensuite présenté les deux éléments principaux sur lesquels se fonde le jugement du Comité de Mission :

- le cadre retenu par Danone pour afficher précisément, au-delà des formulations générales, ses ambitions : les objectifs, les trajectoires, les indicateurs proposés et discutés en détail avec le management ;
- les résultats tels qu'ils apparaissent d'après les mesures retenues, sont vérifiées par l'organisme tiers indépendant au sens de la législation et qui est l'un des Commissaires aux Comptes de Danone.

Pascal LAMY a souligné s'agissant du premier point, que les inflexions stratégiques récentes n'ont pas conduit à revoir à la baisse, au contraire, les ambitions des missions que s'est donné Danone. Concernant le second point, il a indiqué que les résultats sont conformes, voire supérieurs aux objectifs. Il a néanmoins précisé qu'en raison de révisions opérées dans les bases de certains indicateurs et du changement de l'organisme tiers indépendant, les résultats ne seront audités qu'en 2023, ce qui est parfaitement conforme avec les dispositions légales.

Pascal LAMY a conclu son intervention en faisant part de deux observations :

- il a été convenu avec le management de Danone de discuter en 2023 de la meilleure manière d'assurer la cohérence entre les engagements de Danone en sa qualité de société à mission et les objectifs de sa stratégie de développement durable dans le cadre de sa nouvelle feuille de route « Danone Impact Journey » ;
- le Comité de Mission est informé et soutient les efforts de l'entreprise pour intégrer progressivement davantage dans ses organisations, le volet développement durable et le volet opérationnel des activités.

Enfin, Pascal LAMY a souligné l'excellent esprit de travail à la fois au sein du Comité et avec les équipes de Danone.

3. Présentation introductive sur l'année 2022

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a démarré sa présentation en évoquant l'année fondatrice qu'a été 2022 pour Danone : une année de transformation, de renouvellement, de retour à l'investissement et de progrès afin de poser les bases d'un nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a exposé la transformation de la gouvernance et de la direction de Danone :

- en commençant par le Conseil d'Administration avec un taux d'indépendance à hauteur de 90% à l'issue de cette Assemblée Générale. Celui-ci est composé de membres très expérimentés, avec une majorité de Présidents Directeur-Général et de directeurs financiers, disposant d'une véritable expertise des produits de grande consommation, de la nutrition et du développement durable ;
- puis l'alignement de la direction avec les intérêts des actionnaires à la fois à court et à long terme ;
- et enfin, le renouvellement et le renforcement du Comité Exécutif, permettant aux catégories et aux régions dans lesquelles est présent le Groupe, d'être mieux connectées et avec des rôles et responsabilités plus clairs au sein de ce Comité afin de travailler de manière plus efficace et plus impactante.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ajouté que 2022 fut également une année de progrès sur le plan de la stratégie et de l'exécution avec la finalisation du déploiement du plan de réorganisation Local First et avec la définition de la nouvelle stratégie « Renew Danone ». Il a poursuivi sa présentation en soulignant le fait que Danone a continué d'investir significativement au second semestre 2022 dans ses produits, ses marques et ses compétences, tout en tenant ses engagements en matière de marge et malgré une année marquée par des défis externes sans précédent. En outre, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a précisé qu'en parallèle, le Groupe a amélioré la qualité de son exécution, de la conception au lancement de produits.

Enfin, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a souligné que 2022 fut une année essentielle dans l'ambition de Danone de mieux réaligner sa performance économique et sa performance environnementale. Il a indiqué que si la durabilité sans performance n'a pas d'impact, la performance sans durabilité n'a pas d'avenir. A ce titre, il a ajouté que les premiers effets de « Renew Danone » sont déjà visibles en rappelant que l'année 2022 a été clôturée avec une croissance solide de +7,8% en données comparables et une contribution de toutes les régions et catégories. Par ailleurs, il a souligné que la composition de la croissance est encourageante avec un volume/mix résilient à +0,2% en excluant l'activité EDP en Russie.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a poursuivi en indiquant que la stratégie « Renew Danone » s'est également traduite par une approche plus agile et plus ciblée de l'allocation du capital, en se concentrant sur les marques et actifs qui génèrent les meilleurs retours sur investissement. Il a souligné le progrès

du Groupe dans son programme de rotation de portefeuille, notamment avec les annonces concernant son activité EDP en Russie et sa plateforme de produits laitiers biologiques aux Etats-Unis.

4. Présentation sur les résultats 2022

Ensuite, Juergen ESSER a présenté les résultats de l'année 2022. Il a indiqué que la performance en 2022 avait été solide, avec une croissance de +7,8% en données comparables par rapport à 2021 et un chiffre d'affaires atteignant près de 28 milliards d'euros.

Juergen ESSER a ensuite exposé le niveau de la marge opérationnelle courante qui a atteint 12,2% en 2022, en ligne avec les objectifs de Danone. Il a ajouté que les équipes ont accompli un excellent travail pour contrebalancer une grande partie de l'inflation des coûts, grâce à des productivités records et des initiatives maximisant les effets mix et prix.

Juergen ESSER a ensuite ajouté que les économies générées par Local First ont permis l'accélération du programme de réinvestissements de Danone au second semestre non seulement en publicité, mais aussi en supériorité produits et dans les compétences du Groupe. Il a par ailleurs indiqué que le Bénéfice Net Par Action a augmenté de 3,6% par rapport à 2021 pour atteindre 3,43 euros.

Juergen ESSER a présenté, en détail, la performance de chaque zone :

- la zone Europe, a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de +5,2% en données comparables, soutenue par l'effet prix, alors que les volumes ont été temporairement impactés par l'accélération de la transformation du portefeuille de Danone. La catégorie EDP a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de +1,6% en données comparables, soutenue par la bonne dynamique des plateformes indulgence, immunité et produits riches en protéines et d'origine végétale. La Nutrition Spécialisée a généré une croissance de +8,6% en données comparables, menée par la marque de lait infantile Aptamil ainsi que les marques de Nutrition Médicale Neocate et Fortimel. Enfin, la catégorie Eaux a affiché une croissance de +8,5% en données comparables, soutenue par la forte croissance des marques evian et Volvic.
- la zone Amérique du Nord, a affiché une croissance de +8,9% en données comparables soutenue par une contribution positive de l'effet prix, mais aussi de l'effet volume mix. Cette performance a été portée par la poursuite de la bonne dynamique de l'ensemble des catégories et des marques du Groupe, avec des gains de parts de marché. La catégorie EDP, a généré une croissance de +8,1% en données comparables soutenue les marques Oikos, Activia, International Delight et Silk. La catégorie Eaux a affiché une croissance de +19,0% en données comparables et la Nutrition Spécialisée a enregistré un chiffre d'affaires en progression de +15,6%.
- la zone Chine, l'Asie du Nord et l'Océanie, a enregistré un chiffre d'affaires en progression de +6,7% en données comparables, porté à la fois par l'effet prix et les volumes. Les ventes de laits infantiles en Chine ont poursuivi leur croissance compétitive, tirée par la marque Aptamil qui a continué de gagner des parts de marché. La Nutrition pour Adultes et les Solutions Pédiatriques ont poursuivi leur bonne dynamique, soutenues par les marques Nutrison et Néocate, tandis que les ventes de la marque Mizone ont continué d'être pénalisées par les mesures de restriction de mobilité liées au Covid, qui ont été strictement appliquées pendant une grande partie de l'année 2022. En dehors de la Chine, la catégorie EDP a connu une croissance à deux chiffres, tirée par la performance des marques Activia et Oikos au Japon.
- la zone Reste du monde, a connu une croissance de son chiffre d'affaires de +10,7% en données comparables. Malgré une forte hausse de l'effet prix, les volumes sont restés résilients, en baisse de -0,7% en excluant l'activité EDP en Russie. En Amérique Latine, le chiffre d'affaires a enregistré une progression à deux chiffres, tirée par l'ensemble des catégories, notamment les

eaux et produits laitiers au Mexique. L'Indonésie, a également affiché une croissance à deux chiffres, portée par la marque Aqua de la catégorie Eaux et SGM de la catégorie Nutrition Spécialisée, ces marques ayant toutes deux gagné des parts de marché.

Juergen ESSER a ensuite présenté les autres chiffres financiers clés, notamment le *free cash-flow* qui a atteint 2,1 milliards d'euros en 2022, grâce à une allocation disciplinée du capital. La dette nette a clôturé l'année à 10 milliards d'euros grâce aux efforts de désendettement. Ainsi, le ratio de dette nette/EBITDA a atteint x2,5 à la fin de l'année 2022. Il a rappelé que l'une des priorités de Danone, comme annoncé lors du séminaire investisseurs de mars 2022, était d'améliorer son retour sur capitaux investis année après année. En 2022, celui-ci a progressé pour s'élever à 8,9% en légère hausse par rapport à 2021.

Juergen ESSER a abordé la proposition de distribution d'un dividende de 2,00 euros par action versé en numéraire, en hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent et avec un taux de distribution stable, grâce à ces solides résultats dans un contexte macroéconomique difficile.

Enfin, Juergen ESSER a présenté les résultats du premier trimestre 2023, qui reflètent une forte performance avec une croissance du chiffre d'affaires de +10,5% en données comparables, portée par l'ensemble des catégories et des géographies.

- la zone Europe, a affiché une croissance de +6,2%, soutenue par la France, l'Angleterre et la Pologne. En parallèle, le Groupe a connu une progression sur la transformation de son portefeuille de produits laitiers et d'origine végétale.
- la zone Amérique du Nord, a continué de délivrer une croissance forte et compétitive, avec un chiffre d'affaires en hausse de +11,8% au premier trimestre.
- la zone Chine, Asie du Nord et Océanie, a affiché une croissance exceptionnelle de +16%, soutenue notamment par la forte croissance de la Nutrition Infantile, qui a profité de nouveaux gains de parts de marché de la marque Aptamil, mais aussi d'une normalisation des niveaux de stocks.
- la zone Amérique Latine, a enregistré une croissance de +12,6% en données comparables, portée par le Mexique et le Brésil.
- la zone du Reste du Monde, a affiché une croissance de +11,8%, soutenue notamment par l'Asie du Sud-Est, sur une base de comparaison favorable.

Juergen ESSER a conclu sa présentation en évoquant un premier trimestre encourageant et un objectif de croissance pour 2023 relevé, avec une croissance désormais attendue entre +4 et +6% contre +3 à +5% annoncée en février. En parallèle, il a confirmé l'objectif d'amélioration modérée de la marge opérationnelle courante. Il a précisé que le programme d'investissements du Groupe va être poursuivi afin d'améliorer son niveau de compétitivité et soutenir la reprise de ses volumes au fur et à mesure de l'année.

5. Présentation sur les orientations stratégiques, incluant la stratégie climat de Danone

Puis, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a repris la parole pour présenter les orientations stratégiques du Groupe. Il a évoqué le déploiement de la stratégie « Renew Danone » depuis près d'un an et l'alignement, en 2022, de l'ensemble de l'organisation du Groupe sur un programme de transformation, qui présente des premiers résultats encourageants.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a rappelé que le premier pilier de « Renew Danone » consiste à gagner là où Danone est présente, dans les catégories et géographies clés, il a ensuite présenté certains des progrès majeurs de 2022 dans ce domaine :

- en Amérique du Nord, les équipes se sont appuyées sur le succès du redressement d'EDP avec des axes de progressions clairs pour chaque marque et partie du portefeuille, se traduisant par une croissance du chiffre d'affaires de +8,9% en données comparables avec une contribution positive du volume/mix à +0,5% et des gains de parts de marché. Ces résultats reflètent le travail constant réalisé par les équipes pour renforcer la valeur des marques clés du Groupe, rénover les gammes principales avec un point d'honneur accordé à la supériorité produit et innover efficacement de manière moins conséquente mais plus impactante.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a également souligné la gestion agile du compte d'exploitation en Amérique du Nord malgré une marge brute du premier semestre 2022 affectée par des problèmes d'approvisionnement et des effets de phasage entre l'inflation et le calendrier des augmentations de prix. Cette marge brute a connu une amélioration au second semestre grâce à une meilleure productivité et une augmentation des prix et, soutenue également par une forte contribution du mix.

- en Chine, la gamme de poudre de lait infantile illustre la manière dont le Groupe a développé avec succès son cœur d'activité en 2022, en faisant preuve de résilience et d'une croissance compétitive conduisant à des gains de parts de marché par rapport à 2021. Ces résultats reflètent la qualité des efforts du Groupe pour renforcer la position d'Aptamil en veillant à ce que la marque réponde en permanence aux besoins spécifiques des consommateurs chinois. Il s'agit également de la démonstration de la force de la Recherche et Développement du Groupe qui permet à l'entreprise d'innover avec impact avec un portefeuille de nouveautés mondiales à forte dimension scientifique.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a également évoqué le repositionnement du portefeuille EDP du Groupe en Europe afin que cette catégorie redevienne une activité compétitive, innovante et en pleine croissance. Il a rappelé que cette transformation consiste notamment à mettre davantage l'accent sur la supériorité et la fonctionnalité des marques du Groupe et de ses produits, en citant notamment le travail réalisé en France avec Activia. Il a précisé que les premiers signaux sont encourageants et qu'ils montrent que les efforts commencent à porter leurs fruits.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ensuite précisé que si « Renew Danone » vise à ce que le Groupe évolue dans les marchés où il se trouve, il s'agit également qu'il se développe là où il doit être et préparer l'avenir. Il a notamment souligné la capacité unique de Danone à développer le marché des yaourts d'origine végétale, la nouvelle organisation du Groupe qui permet de créer de nouvelles opportunités de marché et l'extension en Chine de l'offre de nutrition pour adultes à des catégories adjacentes et à de nouvelles occasions. Il a ajouté que le Groupe s'appuie sur ses compétences en matière de Recherche et Développement et sur sa force commerciale afin de répondre aux besoins en nutrition des personnes âgées, un marché qui connaît une croissance très rapide.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ensuite présenté le quatrième pilier de « Renew Danone » : la gestion de portefeuille, où le Groupe progresse significativement. Il a notamment évoqué la cession de la joint-venture de produits laitiers frais en Chine à Mengniu, réalisée en août 2022, l'annonce d'octobre 2022 relative à l'intention du Groupe de transférer le contrôle de ses activités EDP en Russie. Il a également ajouté qu'en décembre 2022 Danone a déconsolidé ses activités dans le secteur des eaux en Argentine tout en conservant une participation minoritaire dans le cadre d'un partenariat stratégique créateur de valeur avec CCU et en janvier 2023 le Groupe a placé sa plateforme de produits laitiers biologiques aux Etats-Unis, Horizon Organic et Wallaby, sous revue stratégique. En parallèle, Danone explore activement des possibilités d'acquisitions et d'investissements afin de renforcer ses catégories et sa position sur le marché, ses compétences et technologies.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a par ailleurs présenté une illustration de la volonté du Groupe de préparer le futur, avec la photo du nouveau centre de recherche à Saclay, reflétant la volonté d'investir dans la science et la technologie afin de créer durablement de la valeur pour ses clients, ses patients et ses actionnaires.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ensuite souligné les progrès accomplis par Danone sur le chemin d'une performance économique et d'une création de valeur durables. Il a évoqué la capacité d'adaptation et d'innovation du Groupe, qui réinvestit dans la science et qui a mis en place une gestion active et ciblée de son portefeuille et enfin les 3 piliers de sa nouvelle démarche de développement durable, le Danone Impact Journey : la santé, la nature et les communautés.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a présenté en détails le pilier nature du Danone Impact Journey ainsi que la trajectoire carbone du Groupe, en soulignant que Nature et Santé sont indissociables et que le Groupe a adopté une approche permettant de préserver et de régénérer la nature en mettant le climat au cœur de sa démarche, tel un enjeu stratégique fondamental.

Il a ensuite exposé l'action du Groupe qui se structure autour de 5 priorités liées les unes aux autres :

- la décarbonation de l'activité du Groupe, en transformant l'ensemble de sa chaîne de valeur pour tenir le cap des 1,5°C ;
- l'agriculture régénératrice, en continuant d'accompagner la transition des agriculteurs vers ce modèle qui protège et améliore la santé des sols, la biodiversité et les ressources en eau, tout en favorisant le bien-être animal et en soutenant la résilience et la rentabilité long-terme de l'agriculture ;
- la préservation de la ressource en eau et de son accès au plus grand nombre, en protégeant certaines sources d'eau minérale naturelle les plus connues au monde et leurs impluviums ;
- la transition vers un système d'emballages circulaire et bas carbone, en collectant plus qu'il n'en est utilisé, en investissant dans la recherche et l'innovation pour inventer les emballages de demain ;
- la réduction des gaspillages dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a précisé que Danone dispose d'une longue tradition en matière d'action climatique, avec des engagements ambitieux pour atteindre un niveau d'émissions nettes nulles d'ici à 2050. L'ambition du Groupe est structurée autour de 4 objectifs forts :

- la réduction de son empreinte CO2, en ligne avec l'objectif 1,5°C SBTi d'ici 2030 ;
- la réduction de 30% des émissions de méthane associées au lait frais d'ici 2030 ;
- l'amélioration de 30% de l'efficacité énergétique de ses sites industriels d'ici 2025 ;
- la réaffirmation de son engagement de zéro émission nette d'ici 2050.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a rappelé qu'en 2022, Danone a été l'une des premières entreprises dont la trajectoire 1,5°C avec objectif spécifique pour les forêts, les terres et l'agriculture (« FLAG »), a été officiellement approuvée par le SBTi. Il a rappelé que les forêts, les terres et l'agriculture représentent près de 60 % des émissions du Groupe et que Danone a réaffirmé son engagement à accélérer son parcours de décarbonation, en couvrant l'ensemble de ses émissions directes et indirectes. Antoine de SAINT-AFFRIQUE a précisé, que la trajectoire de Danone vers l'objectif zéro émission nette, passe par la mise en place d'objectifs intermédiaires de réduction d'émission de CO2 d'ici 2030 en valeur absolue sur la base des émissions 2020 :

- réduction de 47,2% des émissions de gaz à effet de serre scope 1 et scope 2, liées à ses usines ;
- réduction de 30,3% pour les scopes 1 et 3 FLAG, liées aux émissions indirectes provenant de l'agriculture : le lait, les ingrédients laitiers et d'autres matières premières ;
- réduction de 42% des émissions de gaz à effet de serre scope 3.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a poursuivi avec la présentation de son nouveau programme mondial d'excellence énergétique « Re-Fuel », lancé en 2022 visant à :

- améliorer l'efficacité énergétique de 30% d'ici à 2025 par rapport à la base de référence de 2022 ;
- accroître de manière significative l'utilisation des énergies renouvelables et faire en sorte que 100% de l'électricité et la moitié de la consommation énergétique du Groupe proviennent de sources renouvelables d'ici à 2030.

Il s'agit de l'accélération d'un engagement de longue date permettant aujourd'hui à Danone de compter 86 usines utilisant 100% d'énergies renouvelables, parmi lesquelles 6 sont neutres en carbone. C'est une parfaite illustration de la démarche du Groupe qui vise à allier performance économique et durabilité.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a poursuivi en expliquant que, pour Danone, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe surtout par l'agriculture. A ce titre, il a précisé que Danone, en 2023, a été la première entreprise agroalimentaire mondiale à se fixer un objectif en matière de réduction des émissions de méthane et a également lancé un partenariat stratégique avec l'ONG *Environmental Defense Fund*. Il a ajouté que le Groupe poursuit cet objectif en accompagnant ses producteurs laitiers partenaires dans :

- l'amélioration de la gestion du troupeau et de leur alimentation ;
- la réduction des émissions liées au fumier ;
- le développement de solutions innovantes d'inhibiteurs de méthane.

Danone a d'ores et déjà déployé des pilotes probants en Belgique et en Espagne, que cette démarche est importante pour le climat, qu'elle permettra de renforcer la résilience des exploitations agricoles et qu'elle garantira la pérennité de l'élevage laitier.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a rappelé le caractère ambitieux de ces objectifs et la priorité qu'est pour Danone, la transparence et la mesure de ses résultats. Il a ajouté que Danone est l'une des rares entreprises au monde à avoir obtenu pour la quatrième année consécutive, la note AAA du *Carbon Disclosure Project* pour son leadership en matière de lutte contre le changement climatique, la déforestation et la préservation des ressources en eau. Il a précisé que les progrès du Groupe sont suivis avec exigence par son Comité de Mission, son Conseil d'Administration, son Comité Exécutif et nombre d'experts internes et que cette ambition forte pour le climat est au cœur de la stratégie de développement durable de Danone et de sa stratégie d'entreprise. Antoine de SAINT-AFFRIQUE a souligné à ce titre qu'il n'y aura pas de santé par l'alimentation pour le plus grand nombre sans une nature saine et résiliente.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a poursuivi en ajoutant que l'année 2023 commence sur des bases solides et qu'elle est une année d'accélération de la transformation de Danone, d'un retour à l'innovation, en route vers une croissance durable et rentable.

Enfin, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a conclu sa présentation en ajoutant que 2023 est également l'année qui mène aux Jeux Olympiques 2024 dont Danone est et sera fièrement partenaire.

À la suite de ces présentations, Gilles CHOHEN, du cabinet Ernst & Young Audit, s'est exprimé au nom du collège des Commissaires aux Comptes et a présenté les conclusions de leurs travaux.

Laurent SACCHI a ensuite introduit la session de questions/réponses avec les actionnaires qui a duré environ 30 minutes.

Laurent SACCHI a fait état du quorum définitif puis il a été procédé au vote des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ont été approuvées, à savoir :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende à 2,00 euros par action ;
4. Renouvellement du mandat de Valérie CHAPOULAUD-FLOQUET en qualité d'Administratrice ;
5. Renouvellement du mandat de Gilles SCHNEPP en qualité d'Administrateur ;
6. Ratification de la cooptation de Gilbert GHOSTINE en qualité d'Administrateur ;
7. Ratification de la cooptation de Lise KINGO en qualité d'Administratrice ;
8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2022 ;
9. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général ;
10. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Gilles SCHNEPP, Président du Conseil d'Administration ;
11. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2023 ;
12. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
13. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023 ;
14. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

15. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
16. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, mais avec obligation de conférer un droit de priorité ;
17. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
18. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
19. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
20. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
21. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise et/ou à des cessions de titres réservées, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

22. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées à des catégories de bénéficiaires, constituées de salariés travaillant au sein de sociétés étrangères du Groupe Danone, ou en situation de mobilité internationale, dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié ;
23. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions de performance existantes ou à émettre de la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
24. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

25. Pouvoirs pour les formalités ;
26. Nomination de Sanjiv MEHTA en qualité d'Administrateur.

L'ensemble des présentations des dirigeants à l'Assemblée, le rapport du Comité de Mission, les réponses aux questions écrites des actionnaires, les résultats des votes ainsi que la retransmission de l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de Danone à l'adresse suivante : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

* *
*